

## REUNION DU BUREAU DU 8 JUILLET 2016

### DELIBERATION N°B16/135

#### **Avenant n°2 à la convention d'études et de veille foncière entre la commune d'Andancette, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA Secteur Pont à Mousson**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R\*321-6
- VU la délibération n°16-098 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative à la délégation de pouvoir accordée au Bureau
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention d'études et de veille foncière approuvée par délibération N° 11-051 du Conseil d'Administration du 4 juillet 2011 et signée le 17 août 2011, l'avenant n° 1 approuvé par délibération n°13-090 du Conseil d'Administration du 5 décembre 2013 et signée le 3 février 2014 entre la commune d'Andancette, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention d'études et de veille foncière la commune d'Andancette, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA, relatif au secteur Pont à Mousson,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

19 JUIL 2016

Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales  
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

Guy LÉVI